



Perpignan, le 20/01/2023

**APPEL À CANDIDATURES**  
Sapeurs-pompiers volontaires saisonniers

**TOURS DE GUET - SAISON 2023**

**Clôture des inscriptions le 31 mars 2023**

Direction départementale  
des services d'incendie et de secours

Groupement : administration générale  
et ressources humaines

Dans le cadre du renforcement estival 2023, le SDIS 66 recherche des GUETTEURS pour la surveillance des sites dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts.

AFFECTATIONS PROPOSEES	CS CONCERNES	PÉRIODES
BOULARIC	CERET	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2023 *
FORÇA REAL	MILLAS	
MONT-HELENE	ILLE/TET	
ORTAFFA	ELNE	

\* La période peut être modifiée au regard des conditions météorologiques ou de la pression incendiaire.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

- Avoir 18 ans.
- Le sens de l'orientation et une expérience en feux de forêts seraient appréciés
- Satisfaire aux conditions médicales d'engagement d'un sapeur-pompier volontaire ou être sapeur-pompier volontaire

**MODALITÉS DE L'ENGAGEMENT (Pour les candidats sélectionnés) :**

- Souscription d'un engagement de sapeur-pompier volontaire saisonnier (1 mois minimum).
- Un formulaire de demande d'engagement sera transmis aux candidats sélectionnés qui devront le retourner. Il vous sera également demandé de prendre rendez-vous auprès du Service de Santé du SDIS pour une visite médicale d'aptitude.
- Les candidats doivent prévoir leur hébergement.

**Les candidats intéressés et répondant au profil sont invités à faire parvenir au Service Ressources Humaines du SDIS 66 au plus tard le 31 mars 2023 et à l'adresse mail :**

resources.humainesSPV@sdis66.fr :

- Le dossier externe dûment complété ainsi que les justificatifs demandés
- L'Autorisation de l'Autorité Territoriale (F4 TDG) et copie de l'aptitude médicale (à fournir obligatoirement si le candidat est SPV dans un autre département que celui du SDIS 66)
- La fiche de candidature interne (F3 TDG) pour les candidats SPV du SDIS66

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

- Pour les candidats bénéficiant déjà d'une expérience comme guetteur, une demi-journée de 4 heures de Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) sera organisée au début du mois de juin. La date et le lieu seront définis par les groupements territoriaux.
- Pour les candidats n'ayant aucune expérience de guetteur, une journée de formation de 8 heures avec apports théoriques et mises en situation professionnelles, sera organisée en juin. La date et le lieu seront définis par les groupements territoriaux.
- Les formations seront indemnisées conformément à la délibération n° 7 du 7 avril 2021.